Commune de NEUILLY-EN-THELLE

3 avenue des cinq martyrs
60530 NEUILLY-EN-THELLE
Tel : 03 44 26 86 66
Courriel : secretariat@neuillyenthelle.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME

01U21

Rendu exécutoire
le

ANNEXES SANITAIRES

Date d'origine :
Novembre 2023

5

ARRET du Projet - Dossier annexé à la délibération municipale du 20 octobre 2022

APPROBATION - Dossier annexé à la délibération municipale du

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 94 72 01
Courriel : Nicolas.Thimonier@arval-archi.fr

Equipe d'étude : N. Thimonier (Géog-Urb), M.Louërat (Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise

Commune de NEUILLY-EN-THELLE

3 avenue des cinq martyrs
60530 NEUILLY-EN-THELLE
Tel : 03 44 26 86 66
Courriel : secretariat@neuillyenthelle.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME

01U21

Rendu exécutoire
le

NOTICE SANITAIRE

Date d'origine :
Novembre 2023

5a

ARRET du Projet - Dossier annexé à la délibération municipale du 20 octobre 2022

APPROBATION - Dossier annexé à la délibération municipale du

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 94 72 01
Courriel : Nicolas.Thimonier@arval-archi.fr

Equipe d'étude : N. Thimonier (Géog-Urb), M.Louërat (Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise

AVERTISSEMENT

L'objet des annexes sanitaires est de faire le point sur les équipements d'alimentation en eau potable et d'assainissement, la collecte et le traitement des déchets ménagers. La défense incendie est également évoquée.

Ces annexes soulignent d'éventuelles insuffisances aussi bien quantitatives que qualitatives sur la situation sanitaire de la collectivité.

Elles sont l'occasion de proposer les diverses améliorations à apporter surtout en ce qui concerne les normes de qualité en matière sanitaire, par exemple qualité de l'eau de consommation, état de pollution des nappes, périmètres de protection des points d'eau.

Pour ce qui est de la création ou du renforcement d'équipements d'infrastructure, les annexes sanitaires permettent de définir les servitudes et les emplacements réservés.

DÉFENSE INCENDIE

La défense incendie de la commune de Neuilly-en-Thelle est assurée par 56 poteaux incendie. Globalement, l'ensemble du bourg et l'écart du poste EDF est protégé. Il convient de noter que le réseau d'eau potable sur l'ensemble du bourg offre un débit largement suffisant, supérieur à 60 m³/h, pour répondre aux normes.

La réglementation applicable sur le sujet est celle du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI), approuvé le 19 décembre 2016. Sur la commune, parmi les 56 poteaux identifiés, 9 poteaux incendie sont jugés non fonctionnels au dernier relevé du 27 octobre 2022. Les anomalies constatées relèvent de poteaux incendie bloqués ou présentant des fuites d'eau, pouvant être remplacé si besoin. Certains de ces poteaux non conformes ne sont pas indispensables pour répondre à la réglementation en vigueur du RDDECI, puisque les secteurs qu'ils couvrent sont également desservis par d'autres poteaux incendie dans un périmètre de moins de 400 m linéaire. Le renouvellement progressif des poteaux incendie hors service est prévu par la collectivité dans les années à venir.

Sur le hameau du Bois des Cauches, une réserve incendie a été aménagée en raison d'un débit insuffisant sur le réseau pour assurer correctement la défense incendie. De ce fait, le PLU révisé prévoit de maîtriser le développement du hameau, limité au potentiel restant dans l'enveloppe déjà urbanisée.

Il convient de noter que les projets peuvent être refusés, y compris dans la zone urbaine, en cas de défense incendie jugée insuffisante par le SDIS.

La liste des points d'eau est jointe à la présente notice.

SUIVI DE LA DEFENSE INCENDIE COMMUNE DE NEUILLY EN THELLE

Team Méca

Service Maintenance P.E.I et R.I.A

mis à jour le 27/10/22 par Fréderic VANZERIED

Commune	N°	Année de mise en service	Type	Adresse	Date de vérification	Date de contrôle	Débit m3/h à 1 bar	Pression statique en bar	Anomalies	Observations
NEUILLY EN THELLE	1	02/07/1991	PI 100	AVENUE DE L'EUROPE	27/10/2020	27/10/2020	169	4,7	manœuvre difficile	PEI fonctionnel, difficile à manœuvrer et manque de 1 bouchons en DN 65 et 1 cordons
NEUILLY EN THELLE	2	15/06/1987	PI 100	7 AVENUE DE L'EUROPE	27/10/2020	27/10/2020	128	4,8	RAS, périmé	PEI fonctionnel, difficile à manœuvrer et manque de 1 bouchons en DN 65 et 1 cordons
NEUILLY EN THELLE	3	06/03/2016	PI 100	1 AVENUE DE L'EUROPE	27/10/2020	27/10/2020	143	4,3	RAS	PEI fonctionnel
NEUILLY EN THELLE	4	1969	PI 100	ROUTE DE CROUY	27/10/2020	27/10/2020			Hors Service	PEI périmé, cassé
NEUILLY EN THELLE	5	05/03/1990	PI 100	ROUTE DE CROUY Carrefour Market	27/10/2020	27/10/2020	153	4,9	RAS, périmé	PEI fonctionnel
NEUILLY EN THELLE	6	08/02/1988	PI 100	3 ROUTE DE CROUY face Chemin de la Procession	27/10/2020	27/10/2020	153,2	5,9	RAS, périmé	PEI fonctionnel
NEUILLY EN THELLE	7	10/12/2016	PI 100	9 BOULEVARD LEBEGUE ANGLE RUE DES 5 MARTYRS	27/10/2020	27/10/2020	188,1	6,1	manœuvre difficile	PEI fonctionnel, difficile à manœuvrer
NEUILLY EN THELLE	8	04/11/2015	PI 100	2 PLACE CHARLES ANDRIEUX	27/10/2020	27/10/2020	170	5,6	RAS	PEI fonctionnel
NEUILLY EN THELLE	9	03/04/2016	PI 100	23 RUE JEAN MOULIN - ANGLE RUE RENE GUERIN	27/10/2020	27/10/2020	153,1	5,9	RAS	PEI fonctionnel, cordons HS
NEUILLY EN THELLE	10	2001	PI 100	43 RUE VICTOR HUGO	27/10/2020	27/10/2020	116	3,4	RAS	PEI fonctionnel, cordons HS
NEUILLY EN THELLE	11	1970	PI 100	30 RUE VICTOR HUGO	27/10/2020	27/10/2020			Hors Service	Manœuvre impossible PEI périmé, bloqué
NEUILLY EN THELLE	12	1970	PI 100	12 RUE VICTOR HUGO	27/10/2020	27/10/2020	106,3	3,6	Hors Service	Manœuvre possible PEI périmé, fuite importante
NEUILLY EN THELLE	13	23/05/2014	PI 100	19 RUE PASTEUR	27/10/2020	27/10/2020	99	3,4	RAS	proche haie / grillage
NEUILLY EN THELLE	14	01/10/1987	PI 100	13 RUE ANDREI SAKHAROV (entrée livraison CES)	27/10/2020	27/10/2020	114	3,5	Hors Service	Manœuvre possible PEI périmé, fuite importante
NEUILLY EN THELLE	15	25/09/1991	PI 100	36 HAMEAU DU BELLE	27/10/2020	27/10/2020	87,8	4,8	manœuvre difficile	PEI fonctionnel, difficile à manœuvrer
NEUILLY EN THELLE	16	1998	PI 100	16 HAMEAU DU BELLE	27/10/2020	27/10/2020	168,1	4,5	manœuvre difficile	PEI fonctionnel, difficile à manœuvrer
NEUILLY EN THELLE	17	04/04/2016	PI 100	50 RUE DE PARIS	27/10/2020	27/10/2020	169,2	3,9	RAS	PEI fonctionnel
NEUILLY EN THELLE	18	09/05/1989	PI 100	125 RUE DE PARIS - COLLEGE HENRI DE MONTHERLANT	27/10/2020	27/10/2020			introuvable	
NEUILLY EN THELLE	19	1986	PI 100	68 RUE DE PARIS ANGLE BOULEVARD LEBEGUE	27/10/2020	27/10/2020	182	4,1	RAS, périmé	PEI fonctionnel
NEUILLY EN THELLE	20	08/02/2016	PI 100	57 BOULEVARD LEBEGUE	27/10/2020	27/10/2020	140,1	3,6	RAS	PEI fonctionnel, manque de 1 bouchons en DN 100 et 2 en 65
NEUILLY EN THELLE	21	08/02/2016	PI 100	52 BOULEVARD LEBEGUE ANGLE RUE DU COCHONNET	27/10/2020	27/10/2020	110	3,5	RAS	PEI fonctionnel, cordons HS
NEUILLY EN THELLE	22	2001	PI 100	16 BOULEVARD LEBEGUE ANGLE RUE DRIARD	27/10/2020	27/10/2020	98	5,8	RAS	PEI fonctionnel, manque de 1 bouchons en DN 100 et 1 en 65
NEUILLY EN THELLE	23	1989	PI 100	17 RUE DE PARIS	27/10/2020	27/10/2020	114	3,5	RAS, périmé	PEI fonctionnel
NEUILLY EN THELLE	24	03/09/1997	PI 100	RUE DE BEAUVAIS FACE AU N°57	27/10/2020	27/10/2020	176	5,9	RAS	PEI fonctionnel
NEUILLY EN THELLE	25	1969	PI 100	26 RUE GUY MOQUET	27/10/2020	27/10/2020			Hors Service	Manœuvre impossible PEI périmé, bloqué
NEUILLY EN THELLE	26	2011	PI 100	2 IMPASSE HELLIO ANGLE RUE MARCEAU VOLLARD	27/10/2020	27/10/2020	117,1	4,9	RAS	PEI fonctionnel
NEUILLY EN THELLE	27	2008	PI 100	2 BOULEVARD LEBEGUE ANGLE RUE VICTOR SERRIN	27/10/2020	27/10/2020	200	6,2	RAS	PEI fonctionnel
NEUILLY EN THELLE	28	03/11/2015	PI 100	1 AVENUE DES CINQ MARTYRS (Mairie)	27/10/2020	27/10/2020	182	6,1	RAS	PEI fonctionnel
NEUILLY EN THELLE	29	11/02/2008	PI 100	23 RUE DU 8 MAI 1945	27/10/2020	27/10/2020	175	5,8	RAS	PEI fonctionnel
NEUILLY EN THELLE	30	1987	PI 100	32 RUE DE VIVILLE	27/10/2020	27/10/2020	151	4,9	RAS, périmé	PEI fonctionnel
NEUILLY EN THELLE	31	18/05/2011	PI 100	21 RUE DE L'ORMETEAUX ANGLE RUE DESIRE DEMEDTS	27/10/2020	27/10/2020	124,8	4,2	RAS	PEI fonctionnel
NEUILLY EN THELLE	32	1962	PI 100	28 RUE PAUL DEMOUY ANGLE RUE PAUL DEMOUY	27/10/2020	27/10/2020			Hors Service	Manœuvre impossible PEI périmé, bloqué
NEUILLY EN THELLE	33	1962	PI 100	CHEMIN DU POSTE EDF	27/10/2020	27/10/2020			Hors Service	Manœuvre impossible PEI périmé, bloqué
NEUILLY EN THELLE	34	28/06/2019	PI 100	54 RUE DU MOUTIER	27/10/2020	27/10/2020	159	5,9	RAS	PEI fonctionnel
NEUILLY EN THELLE	35	28/06/2019	PI 100	37 RUE DU MOUTIER	27/10/2020	27/10/2020	178	5,8	RAS	PEI fonctionnel
NEUILLY EN THELLE	36	1995	PI 100	RUE DU MOUTIER (clinique vétérinaire)	27/10/2020	27/10/2020	189,1	4,5	ne vidange pas, manœuvre difficile	PEI fonctionnel, difficile à manœuvrer, ne vidange pas

Commune	N°	Année de mise en service	Type	Adresse	Date de vérification	Date de contrôle	Débit m3/h à 1 bar	Pression statique en bar	Anomalies	Observations
NEUILLY EN THELLE	37									
NEUILLY EN THELLE	38	1998	PI 100	13 RUE DU MOUTIER	27/10/2020	27/10/2020	101	5,9	RAS	PEI fonctionnel
NEUILLY EN THELLE	39				27/10/2020	27/10/2020				
NEUILLY EN THELLE	40	04/04/2016	PI 100	101 RUE DE PARIS	27/10/2020	27/10/2020	194,2	4,9	RAS	PEI fonctionnel
NEUILLY EN THELLE	41	04/04/2016	PI 100	1 RUE DE MONTHERLANT (rond point CES)	27/10/2020	27/10/2020	74,6	4,7	RAS	PEI fonctionnel
NEUILLY EN THELLE	42				27/10/2020	27/10/2020				
NEUILLY EN THELLE	43				27/10/2020	27/10/2020				
NEUILLY EN THELLE	44	04/04/2016	PI 100	18 RUE DE STRASBOURG	27/10/2020	27/10/2020	121,5	4,9	RAS	PEI fonctionnel
NEUILLY EN THELLE	45	29/03/2011	PI 100	13 RUE DU CHEMIN DES BŒUFS	27/10/2020	27/10/2020	107	3,8	RAS	PEI fonctionnel
NEUILLY EN THELLE	46				27/10/2020	27/10/2020				
NEUILLY EN THELLE	47				27/10/2020	27/10/2020				
NEUILLY EN THELLE	48	04/04/2016	PI 100	AVENUE DE L'EUROPE ANGLE RUE DE STRASBOURG	27/10/2020	27/10/2020	172,2	4,5	RAS	PEI fonctionnel
NEUILLY EN THELLE	49	27/10/2011	PI 100	1 IMPASSE DES ETOQUIS	27/10/2020	27/10/2020	123	4,2	RAS	PEI fonctionnel
NEUILLY EN THELLE	50	04/06/2015	PI 100	27 BOULEVARD LEBEGUE - CLOS LEBEGUE - IMPASSE J. BREL	27/10/2020	27/10/2020	146	5,1	RAS	PEI fonctionnel
NEUILLY EN THELLE	51	21/12/2015	PI 100	91 RUE DE PARIS ANGLE RUE SUZANNE HUGO	27/10/2020	27/10/2020	192,3	4,3	RAS	PEI fonctionnel
NEUILLY EN THELLE	52	29/02/2015	PI 100	1 RUE DU CLOS MEDECIN	27/10/2020	27/10/2020	108	3,1	RAS	PEI fonctionnel
NEUILLY EN THELLE	53	24/03/2015	PI 100	4 IMPASSE NADEGE MORA	27/10/2020	27/10/2020	170	4,7	RAS	PEI fonctionnel
NEUILLY EN THELLE	54	01/04/2015	PI 100	27 IMPASSE NADEGE MORA	27/10/2020	27/10/2020	189	5,1	RAS	PEI fonctionnel
NEUILLY EN THELLE	55	11/05/2018	PI 100	18 RUE SIMONE VEIL	27/10/2020	27/10/2020	149	4,8	RAS	PEI fonctionnel
NEUILLY EN THELLE	56	13/04/2017	PI 100	1 RUE DE LA BRIQUETERIE	27/10/2020	27/10/2020	104	4,9	RAS	PEI fonctionnel

Team Meca

Rapport d’inspection avant Devis

4	269 RUE DU PREAU	49,27272	001,21090	Vu avec SUEZ	Hors Service, PEI périmé, cassé
11	30 RUE VICTOR HUGO	49,26514	001,21623	43641	Hors Service, Manœuvre impossible PEI périmé, bloqué
12	12 RUE VICTOR HUGO	49,24305	001,23513	43648	Hors Service, Manœuvre possible PEI périmé, fuite importante
14	13 RUE ANDREI SAKHAROV (entrée livraison CES)	49,25544	001,18043	43642	Hors Service, Manœuvre possible PEI périmé, fuite importante
18	125 RUE DE PARIS - COLEGE HENRI DE MONTHERLANT	49,24067	001,23153	43648	Hors Service, **introuvable**
25	26 RUE GUY MOQUET	49,24277	001,17793	43648	Hors Service, Manœuvre impossible PEI périmé, bloqué
32	28 RUE PAUL DEMOUY ANGLE RUE PAUL DEMOUY	49,24187	001,17272	43648	Hors Service, Manœuvre impossible PEI périmé, bloqué
33	CHEMIN DU POSTE EDF			43649	Hors Service, Manœuvre impossible PEI périmé, bloqué
36	RUE DU MOUTHIER (clinique vétérinaire)			43649	PEI fonctionnel, difficile à manœuvrer, ne vidange pas

Team Meca

- PEI N 04, 269 RUE DU PREAU

A renouveler car modèle trop ancien, Hors Service, PEI périmé, cassé

Team Meca

- PEI N 18, 125 RUE DE PARIS - COLEGE HENRI DE MONTHERLANT
Hors Service, **introuvable**

Team Meca

- PEI N 12, 12 RUE VICTOR HUGO
  A renouveler car modèle trop ancien, Hors Service, Manœuvre possible PEI périmé, fuite importante

Team Meca

- PEI N 14, 13 RUE ANDREI SAKHAROV (entrée livraison CES)

Hors Service, Manœuvre possible PEI périmé, fuite importante

Team Meca

- PEI N 11, 30 RUE VICTOR HUGO

A renouveler Hors Service, Manœuvre impossible PEI périmé, bloqué

Team Meca

- PEI N 25, 26 RUE GUY MOQUET

Hors Service, Manœuvre impossible PEI périmé, bloqué

Team Meca

- PEI N 32, 28 RUE PAUL DEMOUY ANGLE RUE PAUL DEMOUY

A renouveler car modèle trop ancien, Hors Service, Manœuvre impossible PEI périmé, bloqué, fuite

Team Meca

PEI N 33, CHEMIN DU POSTE EDF

A renouveler car modèle trop ancien, Hors Service, Manœuvre impossible PEI périmé, bloqué

Team Meca

PEI N 36, RUE DU MOUTHIER (clinique vétérinaire)

PEI fonctionnel, difficile à manœuvrer, ne vidange pas

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Neuilly-en-Thelle est concernée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de la Seine Normandie, avec lequel le SCOT de la Thelloise en cours d'élaboration doit être compatible. Les orientations du SDAGE, prise en compte dans le future ScoT, sont ainsi déclinées dans le PLU révisé de Neuilly-en-Thelle qui doit lui-même être compatible avec le ScoT une fois ce dernier adopté. La commune n'est concernée par aucun SAGE avec lequel le PLU doit être compatible. Sur la commune, la gestion de l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine est assurée par deux syndicats différents.

Le bourg et l'écart du Terrier sont raccordés au point de captage situé à Puiseux-le-Hautberger, dont l'acheminement de la ressource est assuré par le syndicat intercommunal des eaux du Plateau de Thelle (délégataire Suez) qui distribue l'eau destinée à la consommation humaine sur 10 communes (Bornel, Chambly, Crouy-en-Thelle, Ercuis, Fresnoy-en-Thelle, Le Mesnil-en-Thelle, Morangles, Neuilly-en-Thelle, Puiseux-le-Hauberger et Ronquerolles), soit plus de 22 000 habitants desservis.

La ressource en eau est prélevée dans le cours d'eau de la Gobette sur la commune de Puiseux-le-Hauberger et traitée sur place dans l'usine d'eau potable. Ce point de prélèvement fait l'objet d'un périmètre de protection rapproché et éloigné institué par arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique en date du 28 janvier 1975. Ce point de captage fait également l'objet d'un périmètre de protection plus large autour de la notion d'aire d'alimentation de captage (AAC) issu de la loi sur l'eau de 2006 en raison de problématiques liés aux nitrates et pesticides. L'AAC regroupe l'ensemble des surfaces où toute goutte d'eau tombée au sol est susceptible de parvenir jusqu'au captage (que ce soit par infiltration ou par ruissellement). La moitié ouest du territoire communal est ainsi concernée par l'aire de protection du captage de Puiseux, et le nord-est du bourg est concerné par l'AAC lié au captage de Précy-sur-Oise (dont les périmètres restent à valider). L'enjeu de l'identification des périmètres AAC vise à mettre en œuvre des actions de protection de la ressource en eau.

La qualité de la ressource en eau est conforme aux normes bactériologiques et physico-chimique, avec un taux de nitrate de 23 mg/L, soit un taux bien inférieur au seuil limite fixé à 50 mg/L au maximum. La construction d'une usine de décarbonisation a été prise pour remédier à la présence de pesticides. Prochainement, un second point de captage, indépendant du premier et sur une autre nappe phréatique sera mis place, par mesure de sécurité en cas de problème technique. Avec un rendement de 450 m^3/h, il pourra à lui seul alimenter l'ensemble du syndicat. Les études on été réalisées et les travaux seront lancés prochainement.

La quantité de la ressource disponible n'est pas un enjeu dès lors qu'il s'agit d'un cours d'eau pérenne.

Le réseau de distribution de l'eau potable géré par le syndicat du Plateau de Thelle fait l'objet d'une bonne connaissance patrimoniale (99 points de contrôle sur le réseau), avec un taux de rendement de distribution qui s'élève à 76% en 2019, soit des pertes en eau de 5,3 m3/km/j.

De ce fait, les secteurs à enjeu d'aménagement identifiés dans le PLU dans la trame déjà bâtie en zone U (rue de Beauvais, rue de Paris) ou en extension en zone 1AU (chemin de la Procession) seront desservis par des réseaux de capacité adapté au nombre de nouveaux ménages attendus sur ces secteurs.

Le hameau du Bois des Cauches est desservi depuis 2 points de captage situés à Ully-Saint-Georges et Dieudonné par le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) d'Ully-Saint-Georges, qui alimente 9 communes (Cauvigny, Dieudonné, Foulangues, Lachapelle-St-Pierre, Mouchy-le-Châtel, Neuilly-

en-Thelle, Novillers, Sainte-Geneviève et Ully-St-Georges), soit 12 500 habitants.

Ces deux points de captage sont respectivement protégés par des arrêtés préfectoral de déclaration d'utilité publique instaurés en date du 18 octobre 1996 et 1er juillet 1997. Un périmètre AAC a été défini autour du point de captage d'Ully-St-Georges (en attente de validation). Le territoire communal n'est pas directement concerné par ces périmètres de protection de la ressource en eau.

La qualité de la ressource en eau sur ces 2 forages est conforme aux normes bactériologiques et physico-chimique, avec un taux de nitrate de 36 mg/L sur le forage d'Ully-St-Georges et de 44 mg/L sur le forage de Dieudonné.

La quantité d'eau disponible dans la nappe phréatique qui alimente ce SIAEP est vérifiée quotidiennement par des points de mesure (piézomètre) dont l'un d'eux se situe au Bois des Cauches. Selon les données issues du portail national des eaux souterraines, la ressource en eau est disponible en quantité suffisante puisque la nappe est remplie sur 19 mètres de profondeur en moyenne sur les 30 dernières années, et elle n'a jamais été en dessous de 16 mètres de profondeur depuis 2001.

Le réseau de distribution de l'eau potable par le SIAEP d'Ully-St-Georges fait l'objet d'une bonne connaissance patrimoniale (100 points de contrôle sur le réseau), avec un taux de rendement de distribution qui s'élève à 72% en 2018, soit des pertes en eau de 4,1 m3/km/j.

Sur le hameau du Bois des Cauches, il n'est pas envisagé de développement dans les années à venir. Le potentiel de logements par densification du hameau reste très limité.

Il convient de rappeler que dans les zones urbaines délimitées au PLU, la commune doit amener jusqu'au devant de la propriété, les réseaux s'ils n'existent pas. Le raccordement de la construction à la conduite sur la voie publique est à la charge du propriétaire. Dans les zones à urbaniser (AU), délimitées au PLU, le règlement peut demander à l'aménageur de prendre en charge l'aménagement des réseaux.

20NNP084

Etude de gestion patrimoniale, schéma de gestion d'eau potable et Elaboration du plan de gestion de la securite sanitaire des eaux **EXTRAIT**

Phase 1 : Recueil et analyse des données, état des lieux, visite des ouvrages et équipements

CONSULTING

SAFEGE
Immeuble Le Trident
18/20, Rue Henri Rivière
76000 ROUEN

Agence Normandie Nord Picardie

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL
Parc de l'Ile - 15/27 rue du Port
92022 NANTERRE CEDEX
www.safege.com

Version : 2

Date : 12 mai 2022

Nom Prénom : AIT SI AMER Yacine / DUVAL Vincent

Vérification des documents IMP411

Numéro du projet : 20NNP084

Intitulé du projet : Etude de gestion patrimoniale, schéma de gestion d'eau potable et Elaboration du plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux

Intitulé du document : Phase 1 : Recueil et analyse des données, état des lieux, visite des ouvrages et équipements

Version	**Rédacteur** NOM / Prénom	**Vérificateur** NOM / Prénom	**Date d'envoi** JJ/MM/AA	**COMMENTAIRES** Documents de référence / Description des modifications essentielles
01	AIT SI AMER Yacine	DUVAL Vincent	24/11/2021	Version initiale
02	AIT SI AMER Yacine	DUVAL Vincent	12/05/2022	Version complétée

9. ESTIMATION DES BESOINS FUTURS ET BILANS BESOINS-RESSOURCES-STOCKAGE

9.1 Données du SCOT

9.1.1 Préambule

La Communauté de Commune du Thellois a fourni un Safege un certain nombre de documents relatifs au SCOT :

- SCOT 2006-2016
- Documents disponibles dans le cadre de la révision du SCOT

On propose ci-dessous un lister les principaux points qui concernent l'évolution démographique ainsi que l'évolution des zones économiques.

On notera que le SCOT couvre un périmètre plus large que le périmètre d'étude eau potable. On le présente sur la figure ci-contre.

9.1.2 SCOT de 2006

On dispose pour le SCOT de 2006 de 3 documents

- Document d'orientations générales
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- Le rapport de présentation

On reprend ci-dessous quelques informations de ce SCOT, notamment les objectifs qui y étaient fixés. Néanmoins, vu la période révolue, il est préférable de prendre en considération les éléments disponibles dans le cadre de la révision du SCOT.

Schéma de Cohérence territoriale – Document d'orientations générales – Approuvé par le conseil communautaire du 29 juin 2006 (document pdf de 47 pages)

- Réduire le rythme de développement lié à l'habitat

  *Le SCoT établit une règle générale et précise répondant à la volonté d'une maîtrise du développement de l'urbanisation : **pas plus d'1% de croissance démographique annuelle**.*

  Il laisse une autonomie aux communes dans la gestion de cette règle générale sur la période d'application du SCoT (c'est-à-dire d'engager les opérations correspondant à cette règle selon le rythme choisi à court terme, à plus long terme ou bien réparties pendant la période concernée).

  Le SCoT autorise sept communes à se placer au-delà de la règle générale. Deux d'entre elles se positionnent sur une tendance « fil de l'eau », les cinq autres communes s'orientent vers un développement généralisé.

  L'agrégation de l'ensemble de ces normes conduit à un rythme de croissance prévisible de la population à terme égal à + 1,15% par an.

  A l'échelle du SCoT, ce taux de 1,15% par an constitue le seuil maximum acceptable.

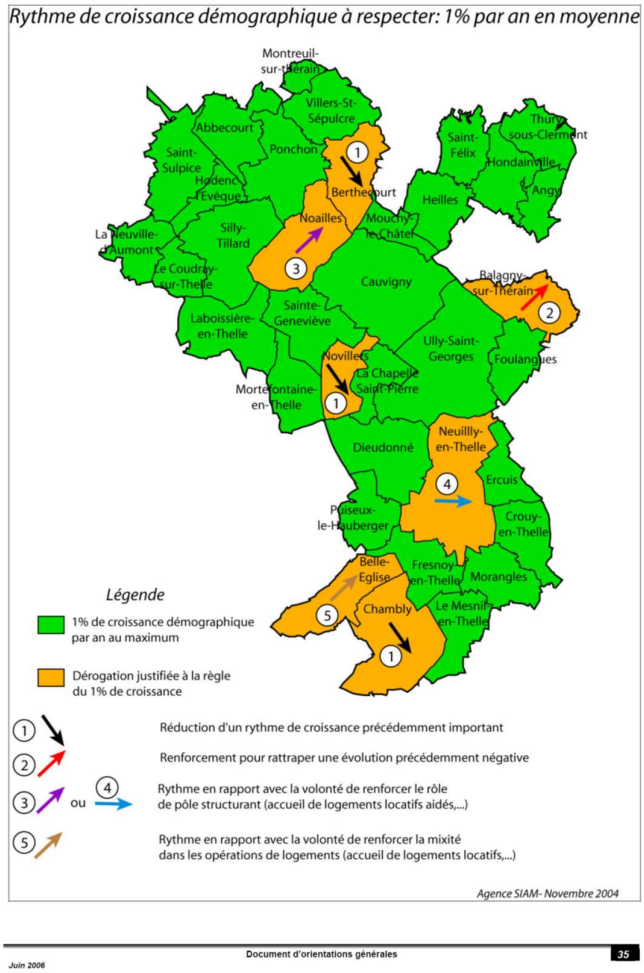

La différence qui apparaît ainsi à l'échelle du SCoT (15%) constituera une marge de manœuvre. Elle pourra être utilisée pour répondre à d'éventuelles adaptations du rythme de développement démographique rendues nécessaires à l'échelle communale, dans la limite autorisée par le SCoT et après examen de chaque cas par la commission de suivi du SCoT.

Cette disposition exceptionnelle ne pourra pas s'appliquer aux sept communes bénéficiant initialement d'un aménagement de la règle du 1% maximal de croissance démographique annuelle.

- Incidence sur les besoins en logements et en foncier

Les besoins en logements liés à l'accueil de populations nouvelles (+ 11 800 habitants entre 1999 et 2020 selon les hypothèses) sont estimés à 4 400 unités (en retenant un taux moyen d'occupation égal à 2,7 personnes par ménage).
*Les besoins en foncier correspondant à l'accueil de populations nouvelles sont de **275 hectares**. Ce foncier regroupe une partie de l'offre foncière actuellement inscrite dans les POS/PLU en vigueur environ 295 hectares au total à réduire, notamment sur Belle-Eglise, et à réorganiser).*
Une offre supplémentaire de logements doit être programmée à l'horizon 2020 afin de répondre aux besoins liés au renouvellement du parc (estimés à 300 logements) et au desserrement des ménages (estimés à 700 logements).
*Les besoins sont par conséquent estimés à environ **5 400 logements supplémentaires** (soit un rythme moyen de 270 logements par an, dont **220 logements par an** pour l'accueil de populations nouvelles).*
Ce rythme global de création de logements prolonge la tendance constatée au cours d'une longue période, voire l'accélère dans l'hypothèse maximale envisagée par le SCoT (1982/2000 : 241 logements par an sur les 36 communes). Il est supérieur au rythme observé au cours des dix dernières années : 217 logements par an entre 1990 et 2000.

- Conforter les pôles économiques existants et développer une offre nouvelle

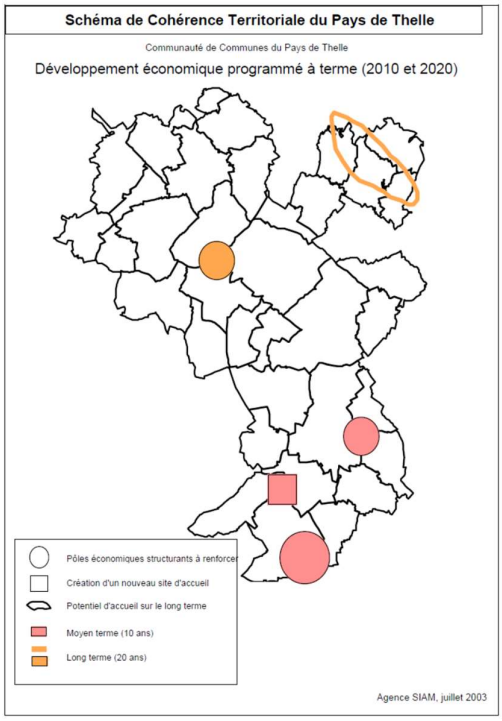

Le parti d'aménagement s'appuie sur les trois pôles économiques du territoire reconnus dans le SCoT

- *Noailles/Sainte-Geneviève/Novillers au nord du territoire.*
- *Plateau du Thelle (Neuilly/Ercuis/Crouy) au sud de la Communauté de Communes.*
- *Chambly/Belle-Eglise/Le Mesnil-en-Thelle au sud, en limite avec le Val-d'Oise.*

Ces pôles économiques sont à renforcer. Le SCoT inscrit une hiérarchisation dans le temps du développement des sites existants ou à créer :

Sur le court terme : *Poursuivre au nord l'aménagement de la zone d'activité de Noailles, et au sud celui des zones de Chambly et du Mesnil-en-Thelle.*

Sur le moyen terme : *Renforcer les deux pôles de la partie sud du territoire*

- *Plateau du Thelle (Neuilly/Ercuis/Crouy) : recomposition des zones existantes pour créer un pôle économique intercommunal, impliquant notamment la suppression du potentiel d'une quinzaine d'hectares inscrits dans le POS d'Ercuis.*
- *Chambly/Belle-Eglise/Le Mesnil-en-Thelle : inscription d'un nouveau site pour l'accueil d'activités économiques sur le territoire de Belle-Eglise (à proximité de la RN1).*

Sur le long terme :

- *Renforcer le pôle de Sainte-Geneviève /Novillers-les-Cailloux.*
- *Renforcer le potentiel d'accueil d'activités économiques dans la Vallée du Thérain (Hondainville) qui bénéficie d'une bonne desserte routière (RD12).*

Le SCOT inscrit les évolutions suivantes :

Echéances	*Offre actuelle POS/PLU*	*Observations*	*Nouvelle programmation pour le SCoT*
Court Terme (5 ans)	94 hectares ←	Ce foncier correspond aux surfaces libres en zones d'activités en cours de commercialisation (dont 33,3 hectares viabilisés). ***Maintien*** de l'ensemble de cette offre foncière.	➔ 93 hectares
Moyen Terme (10 ans)	110 hectares ←	Ce foncier correspond aux surfaces classées NAi ou AUi dans les POS/PLU. **<u>Recomposition d'une partie de l'offre foncière</u> :** ***Réduction*** de l'offre foncière (26,6 hectares) sur les sites suivants : - Le Mesnil-en-Thelle : 17 hectares. - Berthecourt : 4,9 hectares. - Novillers : 4,7 hectares. ***Suppression*** de l'offre foncière (17,1 hectares) sur les sites suivants : - Ercuis : 14,6 hectares. - Fresnoy-en-Thelle : 2,5 hectares.	➔ 67 hectares
		Il s'agit d'une ***offre nouvelle*** programmée dans le SCoT, sur les sites suivants : - Plateau du Thelle (Neuilly/Ercuis/Crouy) : 30 hectares. - Chambly/Belle-Eglise/Le Mesnil-en-Thelle : 40 hectares.	➔ 70 hectares
Long Terme (20 ans)		Il s'agit d'une ***offre nouvelle*** programmée dans le SCoT, sur les sites suivants : - Sainte-Geneviève/Novillers-les-Cailloux : 20 hectares. - Vallée du Thérain : 10 hectares.	➔ 30 hectares
TOTAL (arrondi)	**204 hectares**	**- *Réduction*** de l'offre foncière actuellement programmée dans les POS/PLU en vigueur = **44 hectares** **- *Offre nouvelle*** programmée dans le SCoT = **100 hectares** **- *Solde* = + 56 hectares**	**260 hectares** *Soit une moyenne annuelle de consommation égale à* ***14 hectares***

Schéma de Cohérence territoriale – Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) – Approuvé par le conseil communautaire du 29 juin 2006 (document pdf de 11 pages)

*Le projet d'aménagement repose sur la volonté de maîtriser l'urbanisation. Le rythme de croissance démographique est inférieur aux rythmes constatés au cours des périodes intercensitaires précédentes **: + 1% par an maximum**. Cependant, certaines communes ont exprimé la volonté d'impulser un rythme de croissance démographique plus soutenu (sept communes).*

Il ressort de l'ensemble des souhaits exprimés par les élus un apport de populations de l'ordre de + 11 000 à + 11 800 personnes à l'horizon 2020.

Les besoins en logements sont compris entre 250 et 270 unités par an, soit un renforcement de la tendance observée au cours des 20 dernières années en matière d'habitat (241 logements par an), avec cependant une production moins importante de logements aidés (programmation calée sur celle du PLH de 1999). Cette programmation moins ambitieuse mais cependant optimiste répond à l'objectif d'une meilleure répartition des logements aidés sur le territoire.

Les besoins en foncier sont inférieurs à l'offre existante actuellement (292 hectares) : 250 à 275 hectares.

Une recomposition des secteurs programmés dans les POS/PLU peut être envisagée dans cette marge de manœuvre. Certains sites les moins adaptés par rapport aux réseaux, aux paysages, à l'environnement pourront faire l'objet soit d'un rééquilibrage géographique soit d'une réduction des surfaces.

9.1.3 Révision du SCOT

La révision du SCOT de 2006 est en cours. La Communauté de Communes Thelloise a ainsi fourni à Safege deux rapports, dont on présente les principales orientations par rapport à l'évolution démographique et l'évolution économique ci-dessous.

Révision du SCOT de la Thelloise : définition des orientations du PADD – 5eme réunion du 29 novembre 2018 : la consommation d'espaces, les densités résidentielles et les premières orientations du PADD (document pdf de 32 pages)

- Rappel des objectifs du SCOT de 2006. Le SCOT prévoyait une maitrise du rythme de développement de l'urbanisation : taux de croissance annuelle de 1% maximum (tolérance jusqu'à 1.15%)
  - 7 communes pourraient déroger à ce taux :
    - Noailles et Neuilly en Thelle : 1.50% par an car ce sont des pôles structurants
    - Belle Eglise : 2% par an
    - Novillers les Cailloux : entre 1.50% et 2% par an
    - Berthecourt : 1.80% par an
    - Balagny sur Thérain : 1.10% par an
    - Chambly : entre 1.10% et 1.30% par an
  - Un apport de population en 2020 de l'ordre de +11000 à +11800 personnes + besoin de 4400 unités (pour 2.7 logements par ménage)
  - 1000 logements supplémentaires à prévoir (renouvellement du parc + desserrement des ménages)

- Les besoins étaient donc estimés à 5 400 logements supplémentaires
- Produire entre 250 et 270 logements par an (contre 241 logements par an durant les 20 années précédentes)
- L'estimation des besoins en foncier était de l'ordre de 250 à 275 hectares

- Eléments du bilan du SCOT (2006-2016) : entre 2006 et 2013, l'apport de nouvelle population était estimé à plus de 2400 habitants. Une projection en 2020 montrait un apport en population de 6400 nouveaux résidents. Les documents d'urbanisme applicables à ce moment-là prévoyaient une enveloppe constructible en zone AU estimée à 235 ha avec 290 constructions neuves par an

Révision du SCOT de la Thelloise : débats sur les orientations du PADD – Conseil communautaire du 20 décembre 2018 : les premières orientations du PADD, la consommation d'espaces et les densités résidentielles (document pdf de 31 pages)

Ce document contient en particulier les informations suivantes :

- Les perspectives de développement démographique

  Perspectives de développement : avec un taux de croissance de 1% par an maximum, la population devait atteindre 73 208 habitants en 2035, soit un accroissement de +12 200 habitants par rapport à 2015

  - 610 habitants par an devront être accueillis sur le territoire (contre environ 537 habitants entre 2010 et 2015)
  - L'arrivé de cette nouvelle population nécessitera la production de 8 165 nouveaux logements, soit 408 nouvelles unités par an
  - Il convient de tenir compte des phénomènes de desserrement des ménages et de renouvellement qui impliquent la production de 1 660 logements supplémentaires entre 2015 et 2035, soit un total de plus de 9 800 logements à produire sur 20 ans (9 825 logements)
  - Entre 400 et 500 logements (492) par an seront don à produire sur la période considérée
  - L'estimation des besoins en foncer est de l'ordre de 450 à 500 ha (avec une densité de 20 log/ha)

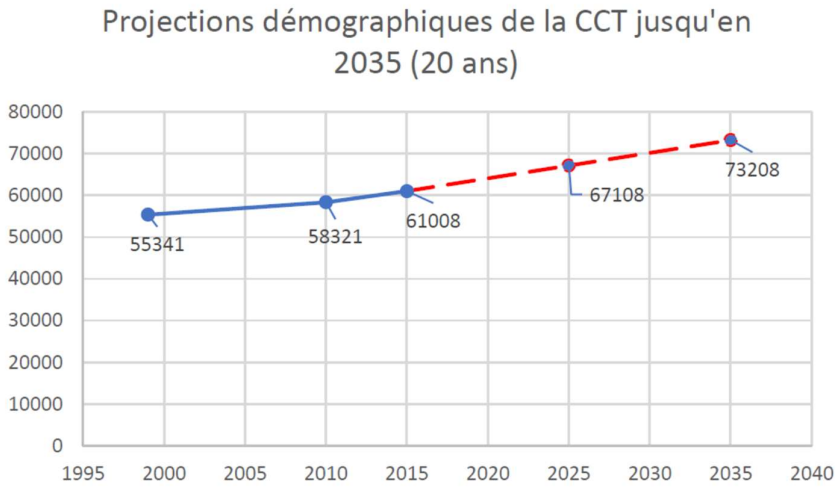

- L'habitat
  - Lancer l'élaboration du PLH
  - Quelle population la CCT souhaite-t-elle atteindre à l'horizon 2035 ? le taux de croissance de 1% par an doit-il être maintenu ?
  - Limiter la consommation d'espaces dédiés au développement de l'habitat à hauteur de 500 ha ?
- La consommation foncière liée à l'activité économique
  - Le SCOT de 2006 prévoyait une enveloppe dédiée au développement économique de l'ordre de 260 hectares, soit 14ha consommés par an pour l'accueil de nouvelles activités. Un recensement de 204 ha inscrits dans les documents d'urbanisme avait été réalisé
  - L'ensemble des documents d'urbanisme prévoient
    - 262 ha de zones économiques ou industrielles répartis sur le territoire (UE, UI,...)
    - 161 ha de zones de développement futur dédiées aux activités (1AUe, 1AUi, 2AUi, 2AUe,...)
  - La CCT compte une quarantaine de zones d'activités économiques (ZAE) parmi lesquelles sont recensées les anciennes ZAIC (7), les ZAE issues de la loi NOTRE, des zones d'activités privées et des entreprise isolées
  - 8 friches industrielles sont recensées sur le territoire pour plus de 48ha –(dont 33 ha sur Villers Saint Sépulcre, polluées ou potentiellement polluées) qui peuvent représenter (une fois dépolluées) un potentiel important de renouvellement urbain dédié aux activités. Deux friches en cours de reconversion peuvent également être comptabilisées à Balagny sur Thérain (env 5 ha dédiés aux activités) et à Cauvigny (pas de superficie spécifiquement dédiée à l'activité)
- La consommation foncière liée à l'habitat
  - En 10 ans, 16 ha ont été consommés chaque année pour le développement de l'habitat sur le territoire

Communes	Superficie zones U dédiées à l'habitat	Potentiel théorique d'accueil en dents creuses	Superficie des zones AU vouées à l'habitat	Potentiel constructible inscrit en zones AU	Échéance des objectifs
41	2314 ha	Au moins 857 logements	350,96 ha	Au moins 3045 logements	2030

9.1.4 A prendre en compte pour l'étude eau potable

Au vu des éléments des objectifs du SCOT 2006-2016 et des premières orientations formulées dans le cadre de la révision de ce SCOT, il nous semble pertinent de proposer, pour le périmètre d'étude (plus petit que le périmètre du SCOT)

- **Une augmentation de la population de 1% par an au global**, même si des disparités peuvent exister entre les différentes communes
- Par contre, pour la création du développement et la création de ZA, même si un ordre de grandeur de 14 hectares par an apparait, il semble complexe d'exploiter cette donnée pour le bilan besoins-ressources.

  Les différentes communes ont donc été interrogées directement.

9.2 Estimation de la population via les recensements INSEE

L'évolution annuelle de la population entre 2012 et 2019 a été calculée (en %/an). Si la valeur :

- Est inférieure à 0%, nous avons retenu par défaut une valeur de 0% pour se positionner volontairement dans une configuration d'augmentation de la population
- Est supérieure à 2.5%, nous avons retenu par défaut une valeur de 2.5%
- Comprise entre 0% et 2.5%, nous avons retenu la valeur exacte

La figure suivante présente ainsi l'évolution de la population totale des communes.

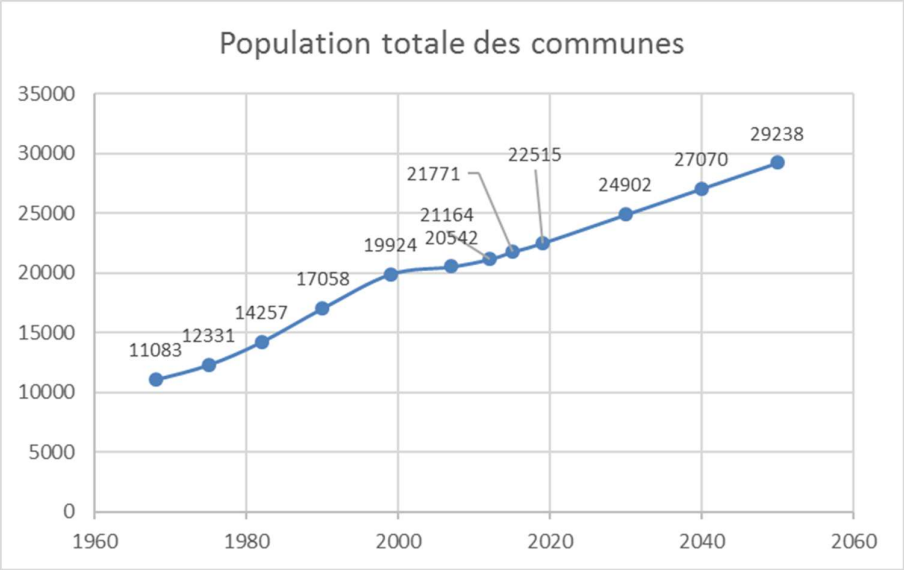

Figure 9-1 : Extrapolation des recensements INSEE jusqu'en 2050

On arrive au final à une augmentation de 1% par an en cohérence avec les documents du SCOT et les évolutions démographiques actuellement constatées.

9.2.1 Estimation de la consommation supplémentaire liée aux zones d'activités

9.2.1.1 Préambule

Le Syndicat a été interrogé pour connaître les agrandissements / créations de zones d'activités dont il a connaissance.

Les surfaces ainsi collectées, associées à un ratio de consommation par hectare permettent ensuite d'estimer la consommation d'eau potable supplémentaire

9.2.1.2 Ratios de consommation

Une première analyse a été réalisée sur la ZA de Chambly (hors SNCF) sur le périmètre ci-dessous, dont la superficie est de 83.7 hectares.

La consommation moyenne journalière est de 210 m³/j.

Cela nous permet donc de calculer un ratio de 2.5 m³/j/ha.

Il s'agit d'un ratio assez faible. Les ratios les plus souvent constatés dans la littérature varient entre 5 m³/j/ha pour des activités tertiaires à 150 m³/j/h pour des activités industrielles.

Par sécurité, dans la suite du rapport, un ratio de 5 m³/j/ha sera considéré pour les futures ZA.

9.2.1.3 Projets sur le Syndicat

Les éléments communiqués à Safege portent sur :

- ZA existante de Neuilly sur Thelle / Ercuis : sur la commune de Neuilly, des possibilités d'extension sont possibles, jusqu'à 20ha, mais rien n'est déterminé pour le moment. Ce développement a été considéré uniquement pour l'horizon 2050
- Mesnil en Thelle: développement de ZA sur 3 ou 4ha
- Chambly
  - ZA actuelle : elle pourrait augmenter en superficie de l'ordre de 20% de sa surface actuelle. Par sécurité, un développement de 25 ha a été considéré à l'horizon 2040.
  - Projet sur les communes Chambly / Belle Eglise. La ZA serait située majoritairement sur la commune de Belle Eglise mais pourrait être alimentée depuis Chambly. La superficie pourrait être de 44ha en tout. Ce développement a été considéré pour l'horizon 2040

9.3 Bilans Besoins-Ressources

Les tableaux suivants correspondent à des bilans Besoins-Ressources. Les tableaux sont composés de 3 grandes parties :

- Première partie « générale », avec en particulier un rappel :
  - Du nombre d'habitants
  - La consommation associée pour ces deux échéances, en jour moyen de consommation et en jour de pointe
  - La capacité de stockage
  - La capacité de production
  - Les volumes importés et exportés
- Deuxième partie, correspondant à un bilan avec l'ILP constaté en 2019 :
  - Le volume de pertes correspondant à l'ILP considéré
  - Le volume nécessaire en distribution
  - Le volume nécessaire en production (en tenant compte des imports et exports)
  - Soit le volume en défaut en production, soit le volume encore disponible
- Troisième partie, identique à la seconde, avec une hypothèse d'ILP.

Ratios considérés :

- Consommation unitaire de 117 l/j/hab
- Ratio Jour moyen / jour de pointe de 1.3

SIE Plateau de Thelle	Jour Moyen 2019	Jour de Pointe 2019	Jour Moyen 2040	Jour de Pointe 2040	Jour Moyen 2050	Jour de Pointe 2050
Nombre d'habitants	22 515	22 515	27 070	27 070	29 238	29 238
Consommation supplémentaire liée à l'augmentation du nombre d'habitants (m³/j)	0	0	533	693	787	1023
Consommation supplémentaire liée aux zones d'activités (m³/j)	0	0	365	365	465	465
Consommation (m³/j)	2 762	3590	3295	4283	3548	4613
Linéaire de réseau (km)	167.141	167.141	167.141	167.141	167.141	167.141
Indice Linéaire de Consommation (m³/j/km)	16.5	21.5	19.7	25.6	21.2	27.6
Capacité de stockage (m³)	4504	4504	4504	4504	4504	4504
Capacité de production (m³/j)	**6400**	**6400**	**6400**	**6400**	**6400**	**6400**
Volume importé (m³/j)	0	0	0	0	0	0
Volume exporté (m³/j)	0	0	0	0	0	0
Hypothèse n°1: avec ILP 2019						
Hypothèse d'ILP (m³/j/km)	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1	5.1
Volume de pertes (m³/j)	859	859	859	859	859	859
Volume nécessaire en distribution (m³/j)	3621	4450	4154	5143	4408	5472
Rendement (%)	76.3%	80.7%	79.3%	83.3%	80.5%	84.3%
Volume nécessaire en production (m³/j)	**3621**	**4450**	**4154**	**5143**	**4408**	**5472**
Volume nécessaire en prélevement (m³/j)	**3983**	**4895**	**4570**	**5657**	**4849**	**6020**
Cohérence avec la capacité de production	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Suffisante
Reste disponible en production (m³/j)	2779	1950	2246	1257	1992	928
Volume nécessaire en complément (m³/j)	0	0	0	0	0	0
Hypothèse n°2: avec ILP objectif						
Hypothèse d'ILP (m³/j/km)	3	3	3	3	3	3
Volume de pertes (m³/j)	501	501	501	501	501	501
Volume nécessaire en distribution (m³/j)	3263	4092	3796	4785	4050	5114
Rendement (%)	84.6%	87.7%	86.8%	89.5%	87.6%	90.2%
Volume nécessaire en production (m³/j)	**3263**	**4092**	**3796**	**4785**	**4050**	**5114**
Volume nécessaire en prélevement (m³/j)	**3589**	**4501**	**4176**	**5263**	**4455**	**5626**
Cohérence avec la capacité de production	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Suffisante
Reste disponible en production (m³/j)	3137	2308	2604	1615	2350	1286
Volume nécessaire en complément (m³/j)	0	0	0	0	0	0

Tableau 9-1 : bilan besoins-ressources-stockage

Les principales conclusions sont :

- Capacité de production suffisante, **y compris en considérant les besoins de l'usine, à hauteur de 10% supplémentaire (différence entre volume prélevé et produit)**
- Capacité de stockage suffisante
- Un gain sur l'ILP permet un gain sensible en terme de volume. La poursuite de l'effort sur l'amélioration du rendement doit se poursuivre

ASSAINISSEMENT

L'assainissement est collectif sur la totalité du bourg. De compétence intercommunale, le réseau est géré par Suez en délégation de service publique.

La commune de Neuilly-en-Thelle est raccordée à la station d'épuration du Mesnil-en-Thelle, d'une capacité de traitement pour 15 000 équivalents-habitants. Les communes de Crouy-en-Thelle, Ercuis, Fresnoy-en-Thelle, Le Mesnil-en-Thelle et Morangles y sont également raccordées. En 2019, la charge maximale calculée en entrée correspondait à 12 061 équivalents-habitants, ce qui laisse la possibilité d'accueillir jusqu'à 2 939 habitants supplémentaires répartis sur les 6 communes dans les années à venir. La station d'épuration a été mise en service en 2010. Le point de rejet des eaux traitées se fait dans l'Oise et l'équipement est conforme aux normes de qualité des eaux rejetées. En 2019, 3 61 295 m^3 d'eau ont été assainis par la station, soit un volume d'environ 86 m^3 d'eau consommé par abonné.

Le réseau collectif ne dessert pas le hameau du Bois des Cauches dont les eaux usées sont assainies par des dispositifs de traitement autonome, gérés et contrôlés par la Communauté de Communes Thelloise par l'intermédiaire du service d'assainissement non collectif (SPANC) chargé d'assurer la conformité des dispositifs.

GESTION DES EAUX PLUVIALES

La commune n'est pas directement traversée par un cours d'eau ou des zones humides, mes deux principaux talwegs qui traversent le territoire communal concentrent les eaux pluviales en cas de précipitations et peuvent occasionnellement créer des cours d'eau temporaires. Ces eaux pluviales s'écoulent vers le sud-ouest du territoire, vers la vallée de l'Esches qui rejoint le bassin versant de la vallée de l'Oise. Un fossé est notamment recensé à l'ouest de la trame bâtie du bourg. Pour améliorer la gestion des eaux pluviales en provenance du tissu bâti, la commune de Neuilly-en-Thelle a aménagé un réseau d'eaux pluviales séparatif. Un bassin d'orage a été aménagé au Bellé dans les années 1980, dimensionné pour recueillir les eaux de pluie du talweg et du tissu bâti du bourg. De ce fait, les eaux de pluie sont infiltrées plutôt que de s'écouler vers l'aval et de rejoindre le réseau hydrographique après avoir traversé les espaces agricoles. Un bassin de rétention et des noues ont également été aménagés lors de l'opération du chemin des Bœufs, et plusieurs ouvrages de gestion des eaux de pluie accompagnent le développement de la zone d'activités économiques. Par ailleurs, les boisements présents sur les sur les coteaux des talwegs, au bois de Viville et au bois de la Bretonnière, participent à l'infiltration des eaux pluviales sur la commune.

Pour éviter l'imperméabilisation des sols dans les axes de ruissellement identifiés sur les cartographies du PADD, les dispositions du PLU prévoient l'abandon de la zone 1AUh prévue au PLU de 2008 sur la frange ouest du fait qu'elle soit directement traversée par un talweg, dont les points bas se matérialisent par un fossé dont le maintien est essentiel pour drainer les eaux pluviales du centre-bourg vers l'aval. Dans ces axes de ruissellements, le règlement écrit du PLU précise que *« les aménagements réalisés sur le terrain ne doivent pas empêcher l'écoulement des eaux pluviales (articles 640 et 641 du code civil).* De ce fait, l'aménagement de tout obstacle au ruissellement est proscrit et le libre écoulement du ruissellement devra être garanti par la conservation du cheminement de l'écoulement naturel actuel.

Pour garantir l'entretien des aménagements existants, en particulier les fossés et les bassins de rétention, le PLU révisé prévoit plusieurs dispositions. L'entretien du fossé à l'ouest du bourg est à la charge de la commune sur la partie proche des bassins d'orage, au sud du bourg, mais, pour le reste, il traverse des terrains privés dont l'entretien régulier est à la charge des propriétaires (article 640 et 641 du Code Civil). Le bon entretien du fossé est essentiel afin que la végétalisation spontanée n'entrave pas le bon écoulement des eaux pluviales et permette le maintien de la biodiversité liée aux fossés enherbés (amphibiens, libellules, renoncules, joncs, roseaux…). Il en est de même pour le fossé au lieu-dit Beauregard au sud du Bois des Cauches et le fossé de la vallée au Bailly au nord-est du territoire communal. Ces fossés, en collectant les ruissellements d'eau du territoire, alimentent les cours d'eau situés en aval (la Gobette, l'Esches, l'Oise). C'est pourquoi leur entretien doit être réalisé dans un esprit de préservation de la qualité de l'eau, afin de ne pas dégrader les cours d'eau qu'il alimente. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique biodiversité imposent *« de maintenir des espaces en herbe sur une partie suffisante du linéaire du fossé, et de maintenir de zones tampons végétalisées le long des fossés pour limiter l'afflux de terres en provenance des parcelles cultivées avoisinantes et aider à la stabilisation des berges. Il est demandé que l'entretien des fossés privilégie l'enlèvement des sédiments et de la végétation (lorsque celle ci devient trop dense) sans surcreuser, de préférence à l'automne, et éviter les curage à blanc, c'est à dire le reprofilage des berges et le décapage des végétaux. Enfin, l'entretien des berges par une fauche annuelle pour maintenir des milieux favorables pour la faune et la flore est préconisé. »*

Dans les secteurs déjà bâtis ou secteurs constructibles, le rejet systématique des eaux pluviales sur l'espace public est également évité en imposant une gestion de ces eaux sur la parcelle. Pour toute nouvelle opération d'aménagement, les OAP thématiques demandent que soient mis en place « *des dispositifs d'infiltration des eaux pluviales devront être mis en œuvre : noue, fossés, chaussées drainantes,*

bassins d'infiltration, etc., quand les sols sont perméables et permettent ces solutions. Dans la mesure du possible, il est recommandé de suivre les courbes de niveau dans le tracé des mares afin de ne pas accélérer le ruissellement. En cas d'impossibilité technique, la limitation du débit de fuite, ou limitation de l'écoulement des eaux pluviales s'avère être une solution alternative. Cette solution nécessite des équipements spécifiques afin de retenir les eaux et les transférer lentement vers le réseau public. L'aménagement de bassins de rétention végétalisés constitue dès lors une alternative à privilégier, participant au réseau de trame verte et bleue locale. « Le règlement écrit du PLU demande à ce que *« les eaux pluviales de toiture seront collectées et gérées sur l'emprise de l'opération par stockage (cuve de collecte des eaux pluviales) ou infiltration (puisard, tranchée filtrante, fossé drainant, etc.), sauf en cas d'impossibilité technique liée notamment à la nature des sols. Dans ce cas, l'évacuation des eaux pluviales vers le réseau public devra être limitée au maximum. »* De plus, dans les secteurs agglomérés de la commune, les eaux de pluie sont infiltrées sur les terrains dont l'emprise maintenue en pleine terre est importante dans le tissu du secteur aggloméré, à travers les jardins d'agrément ou jardins potager. De façon à maintenir des emprises permettant l'infiltration des eaux pluviales, le projet prévoit le maintien de secteurs de jardin « UAj » et « Nj » dont les possibilités de construction restent très limités, et le maintien d'au moins 35% non imperméabilisés de l'emprise totale des terrains dans les zones urbaines et à urbaniser.

DÉCHETS MÉNAGERS

La collecte des déchets est gérée par la Communauté de Communes Thelloise. Ainsi, c'est la Thelloise qui gère l'attribution et l'éventuel remplacement des poubelles de tri sélectif, mais aussi le ramassage de toutes les ordures, ménagères, tri sélectif et déchets verts.

Sur la commune, les déchets sont principalement issus des ménages. Les ordures ménagères le tri sélectif et les déchets verts sont collectées une fois par semaine. Des bacs de collecte du verre sont à disposition. Les déchets verts et les encombrants sont déposés à la déchetterie de Neuilly-en-Thelle. En conséquence, la gestion des déchets est correctement assurée sur la commune.

Point d'apport volontaire de collecte du verre répartis sur la commune de Neuilly-en-Thelle

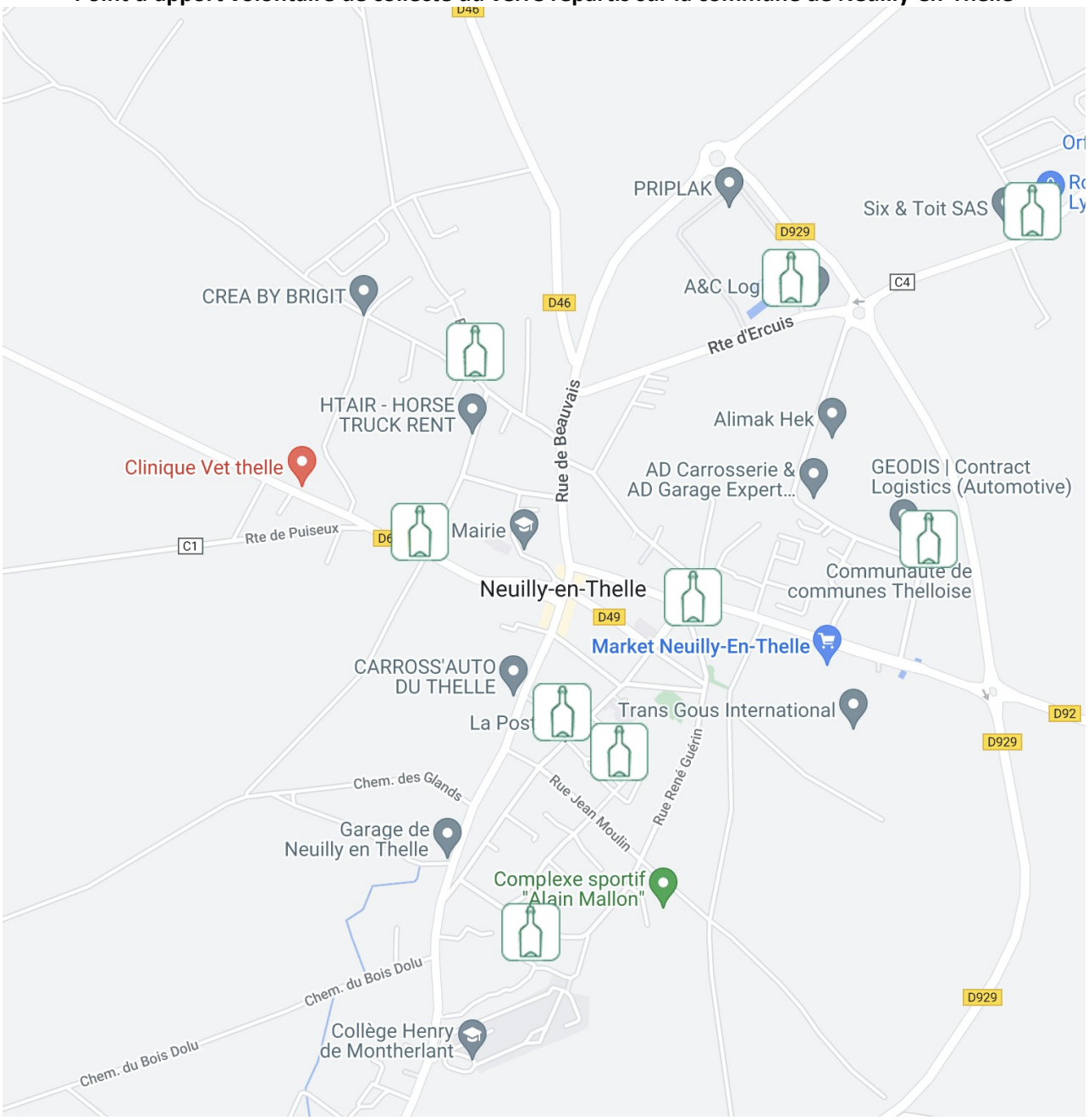

Source : Communauté de communes Thelloise

Commune de NEUILLY-EN-THELLE

3 avenue des cinq martyrs
60530 NEUILLY-EN-THELLE
Tel : 03 44 26 86 66
Courriel : secretariat@neuillyenthelle.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME

01U21

Rendu exécutoire
le

PLANS DES RÉSEAUX

Date d'origine :
Novembre 2023

5b

ARRET du Projet - Dossier annexé à la délibération municipale du 20 octobre 2022

APPROBATION - Dossier annexé à la délibération municipale du

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 94 72 01
Courriel : Nicolas.Thimonier@arval-archi.fr

Equipe d'étude : N. Thimonier (Géog-Urb), M.Louërat (Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise